

Réunion PARCOURS SUP



21 JANVIER 2021

**Mme ROGIER
Mme SALAS**
Psychologues de l'Education Nationale
présentes au lycée
le lundi après midi
le mardi et le jeudi
Classeur de rendez-vous au C.D.I.

Centre d'Information et d'Orientation
88 Cours Victor Hugo à CENON
05.56.86.41.20 ou ce.ciocenon@ac-bordeaux.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
et pendant les vacances scolaires

Procédure d'accès à l'enseignement supérieur: Parcoursup 2020-2021



Le calendrier 2021 en trois étapes

Novembre 2020 > Janvier 2021
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier > 11 mars 2021
Je formule mes vœux
Jusqu'au 8 avril
Je finalise mon dossier

2

27 Mai > 16 Juillet 2021
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier 2021

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeudi 11 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Novembre-Janvier: Information

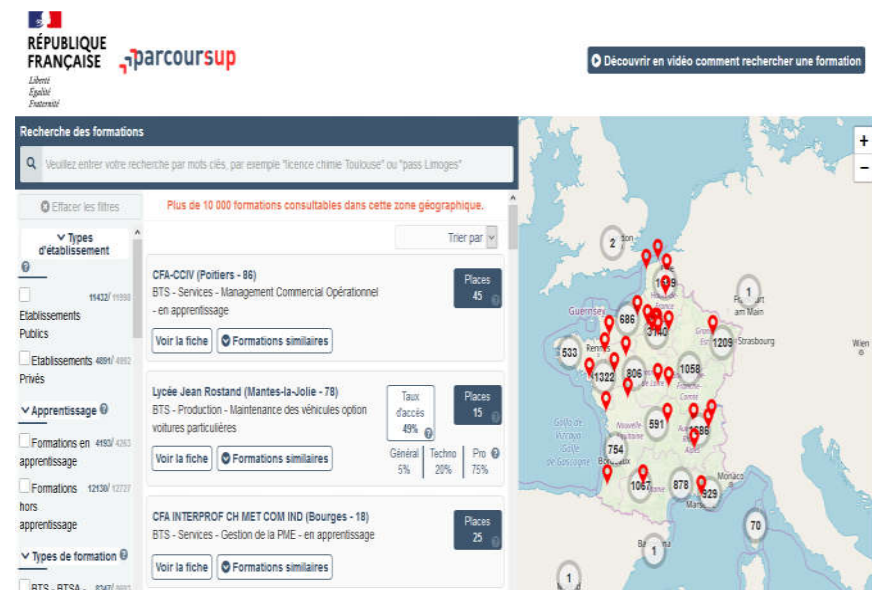
- Etape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation



Les ressources pour préparer son projet d'orientation



Terminales2020-2021.fr : infos sur les filières, les formations, les métiers...



Parcoursup.fr : plus de 17 000 fiches de formations détaillées

Les formations accessibles sur Parcoursup

- **Plus de 17 000 formations dispensant des diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, sont disponibles via le moteur de recherche de formation :**
- **Des formations non sélectives** : les différentes licences et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements pour connaître les modalités de candidature

Les nouvelles formations accessibles à la rentrée 2021

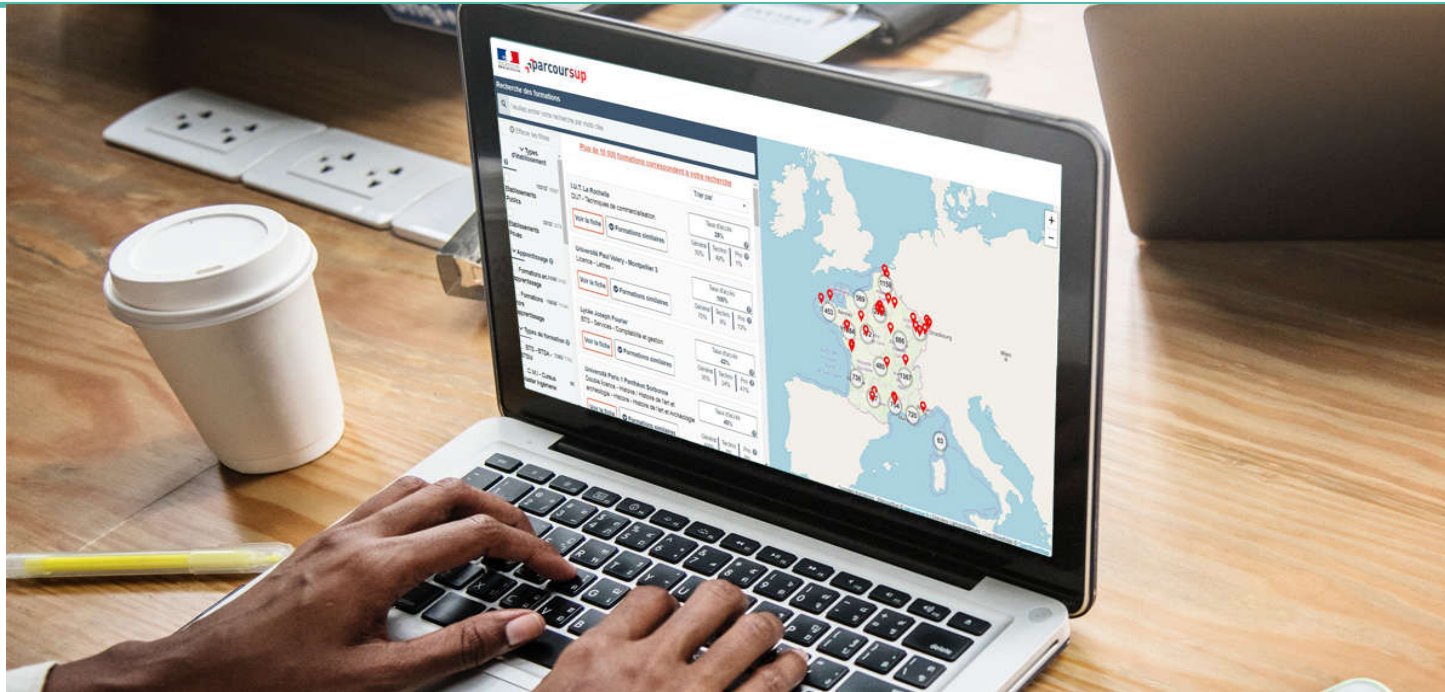
- **Les quatre Écoles nationales vétérinaires françaises (ENV)**
- **Les bachelors universitaires technologiques - BUT** qui remplacent les DUT (cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence et 24 spécialités inchangées)
- **Les classes préparatoires** : la CPGE « Mathématiques, physique, ingénierie, informatique » (MP2I) et la CPGE « Economique et commerciale voie générale (ECG) »
- **Les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)**
- Et aussi des **bachelors**, des **formations en apprentissage**, etc...

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur [Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr) et [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Focus sur les formations en apprentissage

- Près de 5 000 formations en apprentissage disponibles en STS, IUT, Mentions complémentaires...
- **Etre étudiant apprenti c'est :**
 - ✓ Être étudiant et surtout salarié
 - ✓ Alternier une formation pratique chez un employeur et une formation **théorique** dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
 - ✓ Un plus pour trouver du travail en fin de formation et s'insérer durablement
- **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**
- **Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur**

Rechercher des formations sur Parcoursup.fr



Rechercher par mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations ...)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise

Consulter les résultats de recherche

Pour chaque formation trouvée :

- > Le **nombre de places** disponibles en 2021 (visible à partir du 20 janvier 2021)
- > Le **taux d'accès** en 2020, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale
- > Le **pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat** en 2020
- > Des **suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix
- > Un **lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation**

The screenshot displays the 'Recherche des formations' (Search for training) interface. On the left, there is a sidebar with filters for 'Types d'établissement' (Public, Private), 'Apprentissage' (In-apprenticeship, Out-apprenticeship), and 'Types de formation' (BTS, C.M.I., CPGE, DCG, DEUST, Diplôme d'université, DUT, Etudes de santé, Formation aux métiers du sport, Formations). The main area lists several institutions with their details:

- IFSI Croix Rouge Française Calais - rentrée en septembre (82)**
D.E. Infirmier
Taux d'accès: 47% (Général: 30%, Techno: 40%, Pro: 28%)
Places: 94
- I.U.T de Lorient (56)**
DUT - Génie industriel et maintenance
Taux d'accès: 74% (Général: 46%, Techno: 54%, Pro: 0%)
Places: 57
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (31)**
Architecture
Taux d'accès: 12% (Général: 74%, Techno: 7%, Pro: 18%)
Places: 100
- Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand - 63)**
Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit
Places: 80
- Lycée Jacques Feyder (Epinay-sur-Seine - 93)**
BTS - Services - Tourisme
Taux d'accès: 15% (Général: 31%, Techno: 34%, Pro: 34%)
Places: 35
- CFAI AFPI Pays de la Loire / Pôle Formation PDL-UIMM - La Roche S/Yon (La Roche-sur-Yon - 85)**
BTS - Production - Conception de produits industriels - en apprentissage
Places: 14

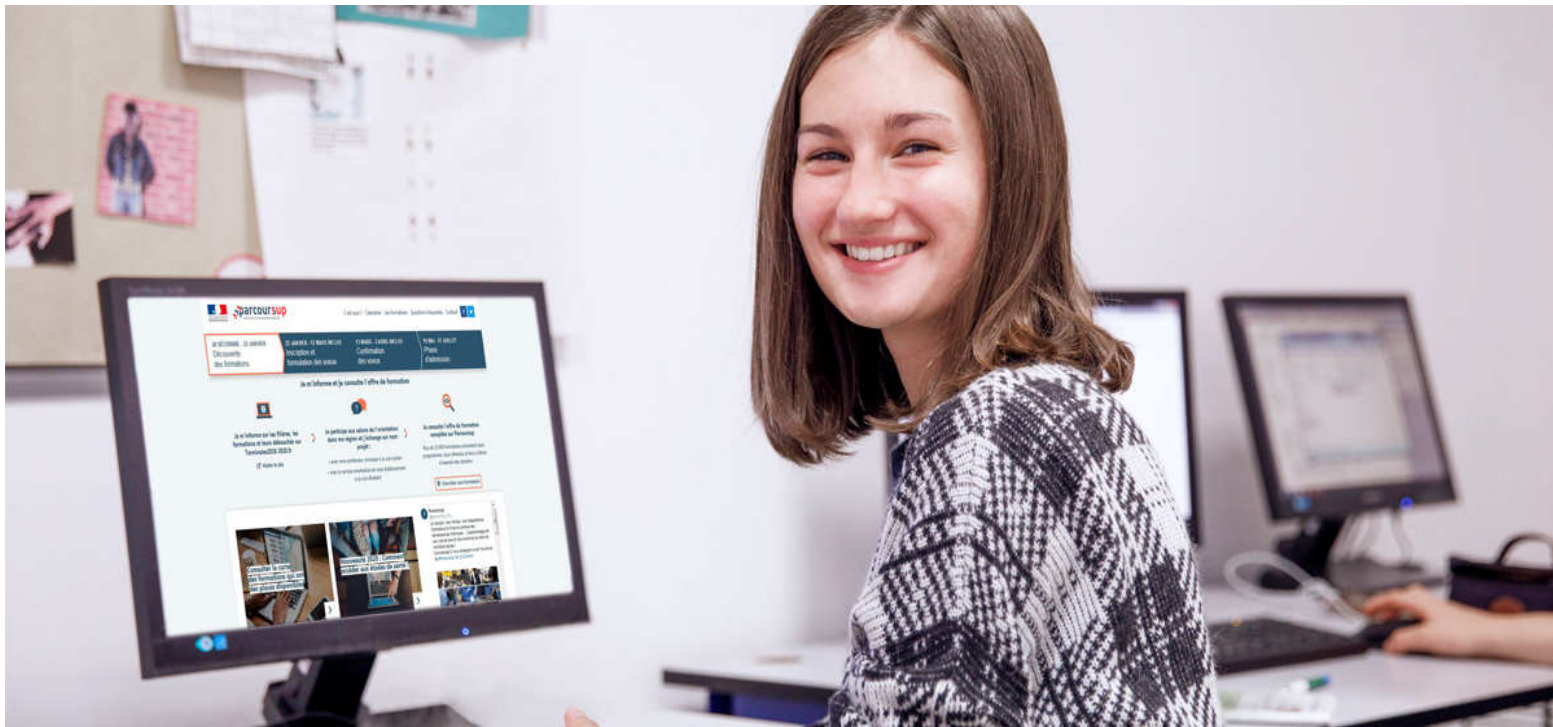
On the right, a map of France shows various locations marked with red pins and numbers, indicating the geographical distribution of the search results.

Consulter la fiche de présentation d'une formation

- **La formation** : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les éventuels frais, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives
- **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires
- **Une rubrique « Bac 2021 »** : des conseils sur les spécialités et options recommandées par les formations pour réussir
- **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet)
- **Des informations sur le processus d'examen des vœux** : explications sur le fonctionnement d'une commission d'examen des vœux, informations sur les taux légaux mis en œuvre (ex : taux minimum de lycéens boursiers admis)
- **Les débouchés** : possibilités de poursuite d'études et, à partir du 20 janvier 2021, des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- **Les contacts des référents de la formation** (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs...)
- **Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- **Les chiffres clés** : l'admission en 2020, le nombre de places en 2021

20 Janvier → 11 Mars → 8 Avril

- Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier



S'inscrire sur Parcoursup

- > **Une adresse mail valide et consulter régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

Important : *renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les **parents ou tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

Formuler des vœux sur Parcoursup

Du 20 janvier au 11 mars

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PASS)
- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure

Conseil Parcoursup : diversifiez vos vœux et évitez de n'en formuler qu'un seul (en 2020, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).

Focus sur les vœux multiples

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

Focus sur les vœux multiples

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- Les BTS et les BUT regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**
- Les DN MADE regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**
- Les classes prépas regroupées **par voie à l'échelle nationale**

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Focus sur les vœux multiples

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- **Les EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Focus sur les vœux multiples: exemples

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université de Bordeaux propose 14 instituts. Vous demandez deux instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le regroupement d'IFSI) et 2 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. Il n'y a pas de secteur géographique.

Pour les formations non-sélectives (licences, PASS)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

> L'indication du secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

La demande de césure

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux jusqu'au 8 avril

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier :

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 8 avril 2021 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.**

Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 2 juillet.

- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2020-2021.fr](https://terminales2020-2021.fr)

- Accessible (à partir du **20 janvier 2021**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier.

Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat remontés automatiquement

> Les éléments transmis aux formations

> **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français

> **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale (**remplacé par contrôle continu : notes des 2 trimestres : décision ministérielle du 21/01**)

Rappel : dans le cadre de la crise sanitaire, les notes des épreuves anticipées de français et des évaluations communes de fin de 1^{ère} sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires. (sauf E3C-1)

> **Pas de saisie à réaliser** : ces éléments sont remontés automatiquement dans le dossier. En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 27 mai 2021.**

Récapitulatif des éléments transmis à chaque formation

- > le projet de formation motivé
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** », si elle a été renseignée
- > la **fiche Avenir** renseignée par le lycée
- > **Bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires (1er et 2e trimestres ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

L'examen des vœux par les formations

Avril- Mai



La commission d'examen des vœux

- > Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux**, (référent pédagogique et professeurs) chargée de **définir les modalités et les critères généraux d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures**
- > **Les critères généraux d'examen des vœux** précisés sur chaque **fiche de formation Parcoursup en amont de la procédure** pour aider les candidats à s'orienter
- > **En fin de procédure**, le bilan de l'examen des vœux de chaque formation **est publié chaque année sur la plateforme Parcoursup**

Les principes de l'admission

Les modalités de l'examen des vœux sont affichées aux candidats

Dans les formations sélectives (classe prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont connus des candidats.

Dans les formations non sélectives (licences et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

- > Des **places sont priorisées pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une **aide financière pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

27 Mai ➡ 16 Juillet

Etape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix



La phase d'admission principale du 27 mai au 16 juillet 2021

- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 27 mai 2021**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées**, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

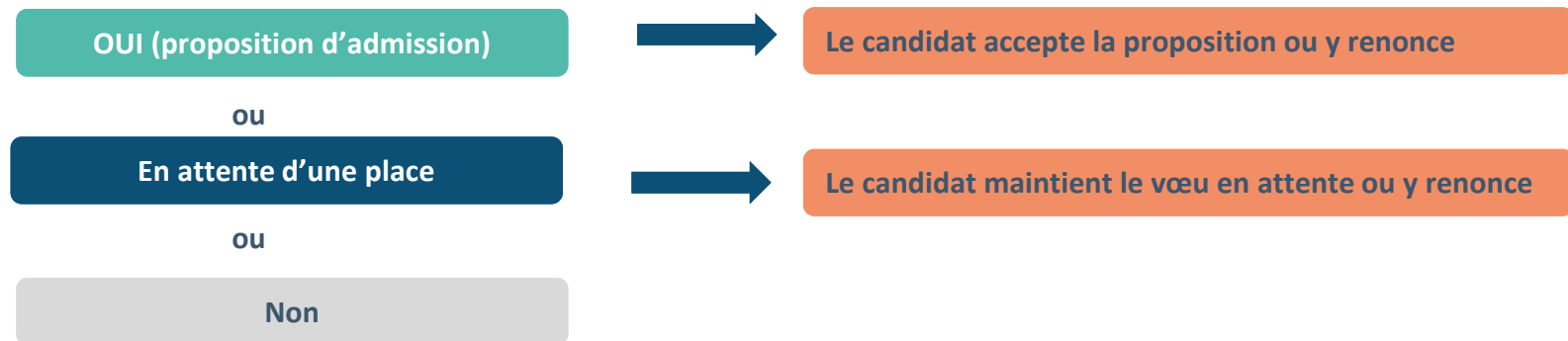
Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 27 mai)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

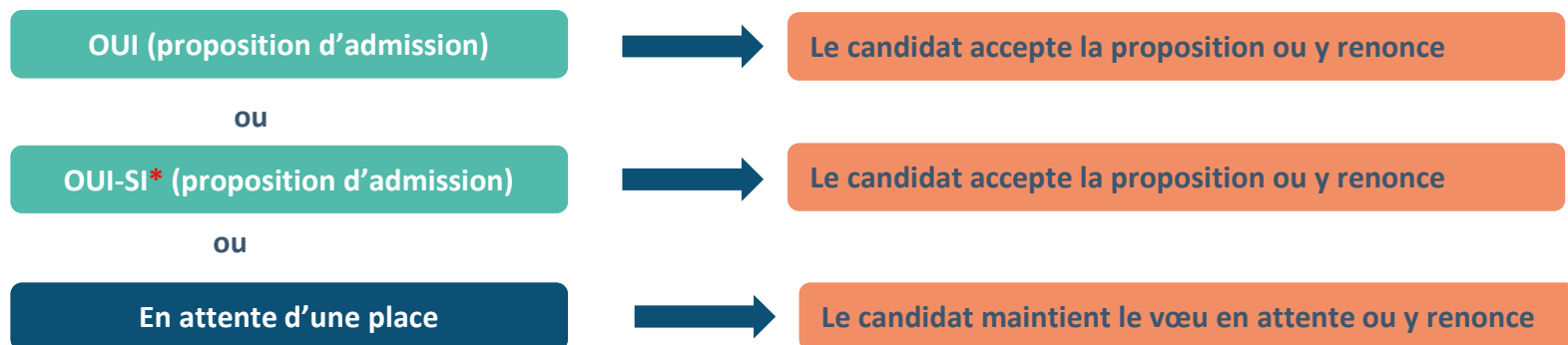
Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS,BUT, CPGE, IFSI, écoles...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Comment répondre aux propositions d'admission ?

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Propositions reçues le 27 mai 2021** : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
- **Propositions reçues à partir du 28 mai 2021** : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

Comment répondre aux propositions d'admission ?

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

- Il **accepte la proposition** (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il **ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ?

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 27 mai 2021, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

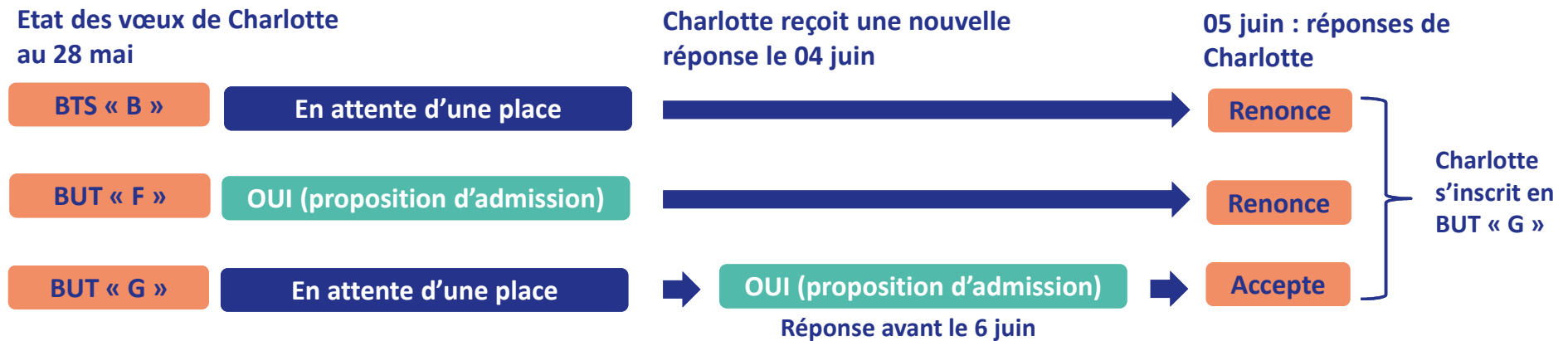
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE, ÉLÈVE EN TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 27 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	27 mai : réponses des établissements	28 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F » Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et BUT « G » Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI SI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	Renonce	
BUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	Accepte	
BUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

→ Le 04 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au BUT « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Le point d'étape obligatoire

>Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet 2021

>Pour qui et pourquoi ?

Uniquement pour les candidats ayant des vœux en attente

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission

>Comment ?

Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1^{er} juillet 2021 à 23h59, heure de Paris)

Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 27 mai 2021** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 16 juin au 16 septembre 2021** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**
- > **A partir du 2 juillet 2021** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Demande de bourse et/ou de logement

Du 20 janvier au 15 mai

- **Créer son dossier social étudiant (DSE)** sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- **Les demandes de logement en résidence universitaire** peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur etudiant.gouv.fr

La phase complémentaire

Du 16 juin au 21 septembre 2021

- J'ai oublié de candidater avant le 11 mars
- Je n'ai eu aucune proposition d'admission sur mes vœux

Je peux candidater sur des formations dans lesquelles il reste des places (sauf celles pour lesquelles j'ai été refusé) **10 nouveaux vœux possibles**

A partir du 2 juillet 2021 : je peux solliciter depuis mon dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de mon académie : elle étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet en fonction des places disponibles

Après avoir reçu une proposition, **je respecte impérativement le délai de réponse imposé**

Des services disponibles tout au long de la procédure

- Liées à l'orientation ou à la procédure Parcoursup

Numéro Vert 0 800 400 070

- Liées à un blocage technique

Rubrique « **Contact** » de mon dossier
(en étant connecté au dossier)

- Les réseaux sociaux pour rester informé :

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

@deveniretudiant